

COMMUNE DE JUPRELLE

Avis à la population

Aménagement des horaires du service de l'Urbanisme

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite à l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial le 1^{er} juin 2017 et afin de garantir une qualité de travail irréprochable, nous portons à votre connaissance qu'il a été nécessaire d'adapter les horaires de travail du service de l'Urbanisme.

Dès le lundi 26 juin 2017, le service Urbanisme sera à votre disposition les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le mardi, le service vous sera uniquement accessible sur rendez-vous fixé au préalable avec l'agent chargé de vous recevoir.

Le jeudi sera une journée lors de laquelle le travail du service se fera à « bureau fermé » et celui-ci ne vous sera donc pas accessible.

Tel que précisé ci-dessus, ces aménagements d'horaire ont été mis en place dans un souci d'efficacité mais également afin d'assurer la qualité du service que nous mettons à votre disposition.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,
(s) F. LABRO

La Bourgmestre,
(s) C. SERVAES